

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt cinq
En exercice : 15 le 27 janvier à 20 heures 30
Présents : 10 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 22 janvier à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe
Mmes : CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, MARCHOU Marie

Secrétaire : IMART Thierry

Absentes excusées : POUPOT Mary procuration à STURMEL Philippe
SEMENE Marie-Ange procuration à ANDRÉ Christian
PLACHOT Geneviève procuration à IMART Thierry
AFONSO Djemilla procuration à DUCROS Lucie

Absent non excusé : COULON Florian pas de procuration

- **Objet : Retrait du vœu de soutien à Paul Watson à la demande de la Préfecture de Haute-Garonne.**

Monsieur le Maire rappelle que par une délibération du 18 novembre 2024, le Conseil Municipal d'Aigrefeuille votait un vœu de soutien à Paul Watson alors incarcéré au Danemark et risquant une extradition vers le Japon pour ses activités en faveur de la défense des baleines.

Le Conseil municipal y exprimait le vœu auprès du Président de la République, au nom de la France, que soit plaidé auprès du Danemark l'abandon des poursuites dont Paul Watson fait l'objet, que soit plaidé auprès du Japon l'abandon de la demande d'extradition qui vise actuellement Paul Watson et que soit donné droit à la demande formulée par Paul Watson de se trouver une protection en France.

Depuis Paul Watson a été libéré.

Mais par un courrier du 3 décembre 2024, le Préfet nous informe qu'il considère que le vœu du Conseil Municipal empiète sur les compétences régaliennes de l'Etat et ne revêt pas un intérêt local. Il demande donc que le vœu soit retiré.

L'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Locales indique en effet « Le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. (...) Le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local. »

Il est donc proposé de retirer ce vœu.

Oui cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retirer le vœu de soutien à Paul Watson du 18 novembre 2024 (délibération numéro Dèl-2024-61-68)

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :

la publication le 27 janvier 2025

Et de la réception en Préfecture

Le Maire,

Monsieur la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.